

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Période anticipée du déterrage du blaireau

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 09/05/2023 08:19

Bonjour

Favorable à une ouverture anticipée de la chasse du blaireau : Les populations de cette espèce se portent bien (c'est l'essentiel) . La vènerie sous terre est la seule possibilité légale pour intervenir sur les dégâts quelquefois importants sur les céréales au stade laiteux.

Interdire ce mode de chasse bien structuré et réglementé aurait des conséquences néfastes sur les populations de blaireau : piégeage, empoisonnement et même destruction des terriers... Phénomènes que l'on observe déjà quand on va sur le terrain et qui sont sournois et malheureusement incontrôlables.

Cordialement

P Boulêtreau